

Collectif de la Gloriette (hameau de La Bête)

Représenté par Gilles des Rochettes, Daniel Grout,
Daniel Latta et Charles Grout.

Adresse : -----

Monsieur Jean-Pierre Agnès

(Président du Syndicat Intercommunal pour
l'aménagement et l'entretien du haut bassin de la
vallée de la Rémarde).

Objet : « Aire Multisport » au hameau de La Bête,
hameau de la commune de Longvilliers (78730).

La Bête, Le 2 avril 2015

Monsieur,

La Bête est un hameau typique de notre PNR, avec un lavoir et un moulin rénovés, et principalement des édifices ruraux et traditionnels (ancienne faïencerie et briqueterie, manoir avec une tourelle, vieilles bâtisses en grès ou en briques, tous rénovés, ...), traversé par beaucoup de chemins renommés de ballade (GR 655 OT de St-Jacques de Compostelle, GR 11 D), et traversé transversalement par la rivière Gloriette et le bief du moulin.

La mairie projette d'installer à l'entrée du hameau, en face du lavoir et du moulin (moins de 50 mètres), à quelques mètres de la Gloriette enjambée par un pont de pierre, une « Aire Multisport » financée par « Rambouillet Territoire », qui sera ultérieurement complétée par des installations de loisir (et un parking qui sera bien nécessaire). En tant que voisins proches du lieu choisi, nous avons exprimé auprès de Monsieur le Maire notre inquiétude pour les nuisances conséquentes à ces installations dans un hameau isolé mais aussi, objet de cette lettre et qui nous semble-t-il vous concerne, pour les risques dans un paysage remarquable par sa ruralité, ses forêts en proche bordure, et son hydraulique (rivière, bief, écluses, ...) :

- de pollution (jets d'emballages divers, ...) et de pêche sauvage dans la rivière ;
- d'altération du patrimoine autour de la rivière, de « l'identité de rivière » et de la qualité paysagère du site ;
- de non-préservation des zones humides (actuellement le terrain est classé Zn au PLU).

Notre inquiétude est largement partagée, puisqu'une pétition recueille actuellement la signature de plus de 65% des familles du hameau.

Nous apprécions notre Maire pour son dynamisme et son action en général, et lui avons suggéré d'envisager d'autres terrains possibles, plus centraux et moins isolés, dans la commune. Mais pour ce hameau au patrimoine remarquable, nous sommes très inquiets et nous nous interrogeons sur l'avis qui serait donné à cette installation (comprenant des filets, du grillage, et des panneaux en bois, le tout non réputé pour bien vieillir !), là où un « contrat de bassin de la Rémarde amont pour 2010 – 2015 » impose un certain nombre d'obligations.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre inquiétude, et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.